



Délai d'obtention d'une notification retraite

Par **Lydie95740**, le **13/11/2018** à **14:05**

Bonjour, Mon mari peut prétendre partir en retraite anticipée pour carrière longue au 01 décembre 2018 (courrier reçu de la CNAV).

A ce jour tout est fait sur le site de la CNAV Retraite mais toujours aucune notification de leur part. A 15 jours avant de partir en inactivité je m'inquiète. Impossible d'avoir au téléphone la personne qui gère le dossier. Est-ce normal une si longue attente ? Merci pour votre aide

Par **butor**, le **13/11/2018** à **17:03**

bonsoir

je suis dans ce cas aussi depart en retraite carriere longue le 1/12/2018 mon dossier je l'ai fait sur internet courant juillet , pas de soucis particulier avec la secu , par contre delai + important avec la complementaire dont je n'ai encore pas de validation

Par **morobar**, le **13/11/2018** à **18:05**

Bonjour,

En fait cela dépend du délai de remise du dossier à la CNAV ou la CARSAT.

IL faut compter un délai de 4 mois avant liquidation, ce délai pouvant effectivement être inférieur, mais parfois supérieur si le dossier est incomplet ou présenté avec des attestations testimoniales.

Si vous avez rempli le dossier les quelques jours précédents un délai d'attente d'instruction va survenir.

Par **Cinquante-cinq**, le **14/11/2018 à 18:02**

Bonsoir,
aucune inquiétude si votre dossier est complet. La date de départ de votre retraite sera bien celle que vous avez choisie et si il y a du retard, les arriérés vous seront payés en une seule fois. Il peut y avoir des décalages de quelque jours pour la mise en place de votre retraite, les retraites complémentaires suivent en général puisqu'elles sont calées sur la CNAV. Sur le site CNAV, dans votre espace personnel, normalement vous devriez avoir l'avancement de votre dossier. Dans tous les cas, votre premier versement arrivera autour du 8 janvier 2019, donc passez de bonnes fêtes sans vous inquiéter.

Par **Visiteur**, le **14/11/2018 à 19:32**

Bonjour
Sur le site, vous ne voyez rien ?

Par **Cinquante-cinq**, le **14/11/2018 à 20:51**

Qu'est ce qu'on doit voir ?